

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°12 – ORCHESTRE : REMBOURSEMENT DES ABONNÉS POUR LES CONCERTS HOMMAGE À GABRIEL FAURÉ ANNULÉS EN DÉCEMBRE

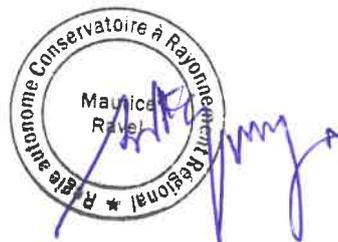
M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Suite à l'annulation des deux concerts de la série « *Hommage à Gabriel Fauré* » qui devaient avoir lieu les 6 et 8 décembre 2024 à Saint-Jean-de-Luz et à Hasparren, il a été proposé aux abonnés de l'Orchestre du Pays Basque d'être remboursés au prorata de leurs abonnements.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Ainsi, pour les personnes ayant souscrit :

Un abonnement Allegro Tarif plein	Le remboursement est de 17,83 € par abonné
Un abonnement Allegro Tarif réduit	Le remboursement est de 12,85 € par abonné
Un abonnement Moderato Tarif plein	Le remboursement est de 18,54 € par abonné
Un abonnement Moderato Tarif réduit	Le remboursement est de 14,58 € par abonné
Un abonnement Primo Tarif plein	Le remboursement est de 18,13 € par abonné
Un abonnement Primo Tarif réduit	Le remboursement est de 14,58 € par abonné

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président, à autoriser le remboursement des abonnés aux conditions précédemment citées dans le tableau ci-dessus.

DONT ACTE